

ADR : maîtriser la réglementation du transport des marchandises dangereuses par route (TMD)

Respecter et faire respecter les règles de sécurité du transport de marchandises dangereuses par route (TMD)

Code
521095

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1 569 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

PUBLIC

Responsables QSE - Responsables environnement - Toute personne souhaitant maîtriser la législation ADR dans le cadre des opérations de chargement, de remplissage ou de déchargement des marchandises stockées - Toute personne souhaitant découvrir l'ADR avant de se préparer à l'examen de Conseiller sécurité

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Entraînement aux recherches dans l'ADR par de nombreux exercices et études de cas

Évaluation des protocoles de sécurité

Atelier pédagogique sur la lecture et le renseignement des documents de bord

Formation très interactive et nombreux cas pratiques

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le

Objectifs pédagogiques

- S'approprier le contexte juridique du TMD (Transport de Marchandises dangereuses)
- Mettre en application les prescriptions relatives à l'emballage des marchandises dangereuses
- Mettre en application les prescriptions relatives au chargement, au déchargement et au transport

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

S'approprier les définitions et le contexte juridique du TMD (Transport de Marchandises dangereuses)

Décrire le contexte réglementaire

- Textes applicables et entreprises concernées
- Exemptions totales ou partielles de l'application des règlements
- Worldcafé : échanges avec le formateur concernant les textes applicables au transport de produits dangereux

Distinguer les marchandises dangereuses selon la classification

- Nomenclature des matières
- Typologie des risques, dangers et accidents
- Identification des classes de marchandises dangereuses
- Procédure de classification des solutions, mélanges et déchets
- Informations des fiches de données sécurité (FDS)
- Défi par équipes (mur de Post-it) : classer les marchandises dangereuses répertoriées au titre de l'ADR

Expliquer les obligations générales de l'entreprise

formateur selon les modalités de la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Formation du personnel
- Rôle et responsabilité des intervenants
- Nécessité de recourir à un conseiller à la sécurité
- Causes d'accident nécessitant d'établir un rapport
- Mesures de sûreté à mettre en œuvre pour prévenir les utilisations malveillantes des marchandises dangereuses
- Cas pratique : à partir d'un cas réel, identifier les obligations applicables

Appliquer les prescriptions relatives à l'emballage des marchandises dangereuses

Choisir l'emballage adapté pour les colis

- Prescriptions et exigences relatives aux emballages
- Choix de l'emballage, marquage et étiquetage
- Contrôle, critères à vérifier (taux de remplissage, etc.)
- Cas pratique : choisir un emballage pour plusieurs marchandises et les étiqueter correctement

Choisir l'emballage adapté pour le vrac

- Types de contenants : citernes, conteneurs, etc.
- Placardage et élimination des étiquettes de danger
- Autres critères à vérifier (taux de remplissage, etc.)
- Cas pratique : choisir un contenant vrac pour plusieurs marchandises et les placarder correctement

Appliquer les prescriptions relatives au chargement, au déchargement et au transport

Mettre en pratique les règles de chargement et déchargement des véhicules

- Protocole de sécurité, manutention et arrimage
- Compatibilité des marchandises,
- Limitation des quantités transportées et quantités exemptées
- Interdictions et précautions de chargement
- Nettoyage/dégazage avant et après déchargement
- Placardage des véhicules
- Étude de cas : analyser des protocoles de sécurité pris pour leur valeur d'exemple

Lire et remplir les documents de bord

- Informations données par les documents de transport
- Déclaration de conformité de l'expéditeur
- Consignes écrites
- Certificat de formation pour les conducteurs
- Autres documents
- Atelier « Documents de bord » :

- Identifier les documents de bord et les cas de dispenses
- Remplir une déclaration d'expédition

Appliquer les dispositions relatives au transport

- Respect des codes tunnel
- Conduite à tenir pour le stationnement et en cas d'accident
- Auto-évaluation : citer une action concrète d'amélioration à mettre en œuvre par le participant à son retour dans son organisation

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... _____

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

...

PARIS

- 21-22 Sep. 2026
- 15-16 Déc. 2026

A DISTANCE

- 21-22 Sep. 2026
- 15-16 Déc. 2026

